

Bulletin d'information pour déclaration des revenus des particuliers 2016

Veillez trouver ci-jointe une copie de notre liste de contrôle pour vos déclarations de revenus des particuliers de 2016. Nous vous prions d'utiliser cette liste de contrôle lorsque vous assemblerez l'information nécessaire à la préparation de votre déclaration. Nous croyons que celle-ci vous sera utile et nous aidera dans notre tâche lors de la préparation de votre déclaration pour 2016 (T1). Nous vous demandons de nous apporter cette liste de contrôle ainsi que toute l'information pertinente le plus rapidement possible. Nous vous rappelons qu'il est important que nous recevions l'information nécessaire avant le 7 avril 2017, pour que nous puissions vous assurer un service en temps opportun. Il est important de prendre note que l'Agence du revenu du Canada pourrait imposer des pénalités et intérêts sur les déclarations qui seraient envoyées en retard et pour lesquelles il y aurait un montant d'impôt à payer.

Nouveautés

Exemption pour résidence principale

L'Agence du revenu du Canada (ARC) a mis en œuvre des changements aux exigences de déclaration relativement à la vente d'une résidence principale pour 2016 et les années d'imposition subséquentes. Le changement requis que les contribuables déclarent la vente de tous biens immobiliers, incluant une résidence principale, sur leur déclaration de revenu. Si la propriété était la résidence principale du contribuable pour tous les ans que le contribuable a possédé la propriété, seulement l'adresse de la propriété, l'année d'acquisition, et le produit de la disposition de la vente doivent être déclarés.

Crédit d'impôts pour fournitures scolaires des éducateurs éligibles

Le gouvernement fédéral a introduit ce crédit pour 2016 et les années d'imposition subséquentes. Ce crédit permet aux enseignants et aux éducateurs de la petite enfance de demander pour un crédit de 15% sur jusqu'à \$1 000 de dépenses sur des fournitures scolaires éligibles achetés dans l'année d'imposition, pour lesquelles l'employé n'a pas été remboursé ou donné une allocation. Les employés doivent être obligés d'acheter des fournitures pour leurs écoles ou un établissement réglementé de service de garde d'enfants. Veuillez noter qu'en plus de reçus, l'ARC pourrait demander pour une attestation de l'employeur du contribuable qui confirme l'éligibilité des dépenses encourues. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site web de l'Agence au : <http://www.cra-arc.gc.ca/gncy/bdgt/2016/qa03-fra.html>

Crédit d'impôts pour dépenses pour l'accessibilité domiciliaire

Le gouvernement fédéral a aussi introduit un crédit pour les dépenses pour l'accessibilité domiciliaire pour 2016 et les années d'imposition subséquentes. Ce crédit est similaire au crédit d'impôt provincial pour l'aménagement du logement axé sur le bien-être offert par le gouvernement de l'Ontario qui est disponibles aux individus qui ont 65 ans ou plus. Le crédit pour les dépenses pour l'accessibilité domiciliaire est aussi disponible à ces individus, par contre il est aussi disponible aux individus de tout âge qui sont handicapés et qui sont éligibles pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Ce crédit est aussi disponible à certains membres de la famille de l'individu qui demeurent avec l'individu. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site web de l'Agence au : <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/tpcs/ncm-tx/rtrn/cmpltng/ddctns/lns360-390/398/398-fra.html>

Crédits d'impôt pour la condition physique et les activités artistiques des enfants

Ces deux crédits ont été réduits pour 2016. Le plafond des dépenses admissibles pour le crédit d'impôts pour les activités artistiques des enfants a été réduit à \$250 par enfant en dépenses admissibles, et le plafond des dépenses admissibles pour le crédit d'impôts pour la condition physique a été réduit à \$500 par enfant en dépenses admissibles. Le gouvernement fédéral a annoncé que ces deux crédits seront éliminés en 2017.

Dons de bienfaisance

Le crédit fédéral pour les dons de bienfaisance qui excèdent \$200 a augmenté pour les contribuables avec un revenu imposable supérieur à \$200 000. Pour les dons de bienfaisance faits en 2016, les contribuables peuvent demander pour un crédit fédéral de 29% sur les dons de bienfaisance qui excèdent \$200, sauf si leur revenu imposable est supérieur à \$200 000, à quel point le crédit augmente à 33% des dons de bienfaisance qui excèdent \$200.

Rappels

Emplacement des bureaux: Nos bureaux se trouvent au 123 rue Slater, 3^e étage.

Transmission électronique des données: Toutes les déclarations préparées par Welch LLP vont continuer d'être envoyées par voie électronique en accord avec la réglementation de l'Agence du revenu du Canada qui s'applique aux entreprises de préparation de déclaration de revenus.

Paiements en ligne: Nous continuons à encourager nos clients à faire leur paiement de tout solde dû en ligne, car cela garantira que le paiement a bien été reçu à temps et que la date et l'heure de réception sont supportées. Pour plus d'information sur le paiement en ligne, vous pouvez visiter le site de l'Agence au <http://www.cra-arc.gc.ca/mkpymnt-fra.html>.

Élections Canada: Tout comme par les années précédentes, Élections Canada demande votre consentement afin de permettre à l'Agence du revenu du Canada de lui transmettre votre nom, adresse et date de naissance afin de mettre à jour le registre national des électeurs. Si vous n'y consentez pas, ou vous n'êtes pas un (e) citoyen (ne) canadien (ne), veuillez indiquer ceci dans la section « Autres notes » de la liste de contrôle.

Acomptes provisionnels: Veuillez également prendre note que si vous devez faire des acomptes provisionnels, le premier versement pour l'année 2017 doit être reçu par l'Agence au plus tard le 15 mars 2017. Puisque vos acomptes provisionnels pour 2017 seront basés sur le montant d'impôt à payer pour 2016, il serait prudent que nous puissions revoir vos documents de 2016 aussitôt que possible afin que nous puissions déterminer vos acomptes provisionnels pour l'année 2017. Cependant, si vous devez effectuer des acomptes provisionnels et que votre déclaration de revenus pour 2016 n'a pas encore été produite, vous devriez recevoir un avis de l'Agence vous indiquant le montant à payer le 15 mars 2017 basé sur les impôts payés de 2015.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions au sujet de la liste de contrôle ou si nous pouvons vous fournir de l'aide supplémentaire.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Welch LLP

Comptables professionnels agréés, Experts-comptables autorisés

NOM: _____ NOM DE VOTRE ÉPOUX(SE) OU CONJOINT(E) DE FAIT : _____
 COURRIEL: _____ COURRIEL: _____

*votre adresse courriel ne sera utilisée que pour les communications liées à vos déclarations de revenu, aucune autre communication provenant de Welch ne sera faite par courriel.

Est-ce que vous aimeriez recevoir une copie PDF de votre déclaration de revenu des particuliers par courriel? Oui ____ (Veuillez inclure votre adresse courriel dans l'espace indiqué ci-haut) Non ____

*Veuillez prendre note que si vous sélectionnez "Oui" vous ne recevrez pas de copie papier.

Veuillez indiquer par un (v) les documents qui sont pertinents à votre déclaration

	Information nécessaire		
REVENUS	Vous-même	Vous conjoint(e)	
- Emploi	_____	_____	T4
- Autres revenus d'emploi sans feuillet T4	_____	_____	Détails
- Avantages liés aux options d'achat de titres de sociétés publiques	_____	_____	Détails
- Indemnité de départ	_____	_____	T4A
- Pension de sécurité de vieillesse	_____	_____	T4A(OAS)
- Prestations du Régime de pensions du Canada ou Régime des rentes du Québec	_____	_____	T4A(P)
- Autres pensions, pensions de retraite ou revenu de REER	_____	_____	T4A/T4RSP
- Prestation de sécurité sociale des États-Unis (continuellement depuis 1996? (oui/non))	_____	_____	Détails
- Prestation universelle pour la garde d'enfants	_____	_____	RC62
- Prestations d'assurance-emploi	_____	_____	T4E
- Revenus de placements (Dividendes et intérêts)	_____	_____	T3/T5/Détails
- Revenus étrangers	_____	_____	Détails
- Revenus tirés de sociétés en commandite	_____	_____	Détails/états financiers
- Location	_____	_____	Détails
- Gains ou pertes en capital – Veuillez fournir un résumé	_____	_____	Détails (avec dates)
- Pensions alimentaires ou allocations de séparation	_____	_____	Détails
- Revenus à titre de travailleur autonome	_____	_____	Détails/états financiers
- Versement net des suppléments fédéraux, assistance sociale, indemnités pour accidents de travail, allocation de conjoint	_____	_____	Détails/T5007
- Rabais de TVH	_____	_____	Détails/Avis de cotisation
- Autres	_____	_____	Détails
DÉDUCTIONS ET/OU CRÉDITS			
- Cotisations à un régime de pension	_____	_____	T4/T4A
- Cotisations à un REER	_____	_____	Reçus
- Placements "abris fiscaux"	_____	_____	Rapport/reçus
- Cotisations syndicales ou professionnelles	_____	_____	Reçus
- Frais de garde d'enfants	_____	_____	Détails
- Frais de préposés aux soins	_____	_____	Détails
- Perte à titre de placement d'entreprise	_____	_____	Détails
- Dépenses de déménagement	_____	_____	Détails
- Pensions alimentaires ou allocation de séparation	_____	_____	Détails
- Honoraires de consultation, comptabilité etc.	_____	_____	Détails
- Dépenses reliées à l'emploi, incluant la TPS/ TVH (auto, bureau à la maison, etc.)	_____	_____	Reçus/T2200/TPS 370
- Intérêts payés pour gagner du revenu de placement	_____	_____	Détails
- Autres dépenses d'emploi	_____	_____	Détails
- Fournitures scolaires des éducateurs éligibles	_____	_____	Reçus/Lettre de l'employeur
- Laissez-passer de transport en commun (vous ou dépendants de moins de 19 ans)	_____	_____	Reçus
- Dépenses d'adoption	_____	_____	Reçus
- Frais de scolarité (pour vous-même, votre conjoint, vos dépendants)	_____	_____	Reçus/T2202
- Intérêts sur prêts étudiants	_____	_____	Détails

Veillez indiquer par un (✓) les documents qui sont pertinents à votre déclaration

			Information nécessaire
	Vous-même	Votre conjoint(e)	
- Frais médicaux qui ne vous ont pas été remboursés (un résumé de vos ordonnances serait préférable)	_____	_____	Reçus
- Dons de charité	_____	_____	Reçus
- Contributions politiques	_____	_____	Reçus
- Pertes reportées	_____	_____	Détails
- Frais d'inscription pour un enfant dans un programme d'activités physiques ou artistiques accrédités	_____	_____	Reçus
- Dépenses d'aménagement du logement axé sur l'accessibilité à la propriété pour personne âgée ou handicapée	_____	_____	Reçus
AUTRES			Information nécessaire
	Vous-même	Votre conjoint(e)	
1. Est-ce qu'il y a eu des changements durant 2016 concernant;			
- votre adresse	_____	_____	
- votre état civil	_____	_____	
- vos dépendants (une naissance, un départ pour l'université, marché du travail?)	_____	_____	
2. Avez-vous acheté ou vendu des biens immobiliers (incluant votre maison) en 2016?			
- Adresse :	_____	_____	
- Date d'achat et coût	_____	_____	
- Si applicable, date de vente et le produit de la disposition de la vente	_____	_____	
3. Avez-vous fait des versements d'acomptes provisionnels pour 2016 à l'ARC?	_____	_____	Sommaire de l'ARC
4. Avez-vous fait des versements d'acomptes provisionnels pour 2016 à Revenu Québec?	_____	_____	Sommaire de Revenu Québec
5. Avez-vous payé des impôts fonciers ou du loyer en 2016? Fournir des reçus et preuves de paiement pour les loyers ou les impôts fonciers payés.	_____	_____	Reçus et preuves de paiement
6. Si nous n'avons pas produit votre déclaration pour 2015, veuillez en inclure une copie, ainsi que votre avis de cotisation.	_____	_____	T1 et avis de cotisation
7. Possédez-vous des placements avec intérêts courus qui n'ont pas encore été reçus, mais qui doivent être déclarés aux fins d'impôt? Le revenu d'intérêts doit être déclaré annuellement (même si non reçu) pour les placements achetés après 1989.	_____	_____	Détails
8. Si nous ne produisons pas la déclaration de votre conjoint pour 2016 et que celle-ci a été produite séparément, veuillez en inclure une copie ou nous fournir son revenu net selon la ligne 236 de leur déclaration de 2016.	_____	_____	T1
9. Veuillez nous fournir une copie de votre avis de cotisation fédéral (et Québec, si applicable) pour 2015, si ceci n'a pas déjà été fait.	_____	_____	Avis de cotisation

Veillez indiquer par un (v) les documents qui sont pertinents à votre déclaration

		Information nécessaire		
		Vous-même	Votre conjoint(e)	
10.	Si vous êtes résident du Québec, avez-vous été impliqué dans des transactions impliquant de la planification fiscale agressive?	_____	_____	Détails
11.	Veillez nous fournir le nom des autres dépendants pour lesquels nous produirons une déclaration.	_____		
12.	Êtes-vous ou votre conjoint de citoyenneté américaine?	_____	_____	
13.	Possédiez-vous des biens étrangers, à un moment durant 2016, ayant un coût total de plus 100 000 \$ CAN? Les biens étrangers incluent les investissements américains, même s'ils sont conservés dans un compte canadien, mais n'incluent pas les propriétés à usage personnel.	_____	_____	Détails
14.	Est-ce que vous désirez faire le choix visant le fractionnement du revenu de pension (T1032) si applicable?	_____	_____	Détails
15.	Le gouvernement du Canada envisage éliminer l'utilisation de chèque papier et d'utiliser le dépôt direct pour tout type de paiements. Veillez fournir vos informations pour le dépôt direct. Succursale #: _____ Institution financière #: _____ Numéro de compte #: _____			